

## CHALLENGE DE DRESSAGE 2019

Le challenge de dressage est ouvert uniquement aux paires cavalier/cheval (poney) **licencié au GEPL** et membres d'un cercle **affilié à la LEWB**, en ordre de licence et d'immatriculation.

### SUBDIVISION :

#### Epreuve Régionale : (Uniquement sur les concours Régionaux)

Epreuve 6 : Reprise Initiation Poneys : Régional Licence 02 Immatriculation non obligatoire.

Epreuve 8 : Reprise Initiation Cheval : Régional Licence 02 Immatriculation non obligatoire.

#### Epreuves Communautaires : (Sur concours C3 du GEPL)

Epreuve 10 : Niv 1 Poneys : Reprise N1 Communautaire Licence 03 Poney

Epreuve 12 : Niv 1 Cheval : Reprise N1 Communautaire Licence 03 – 04

Epreuve 14 : Niv 2 : Reprise N2 Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 16 : Niv 3 : Reprise : N3 Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 17 : RLM Niv 1 : Licence 03 – 04

Epreuve 18 : RLM Niv 2 : Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 19 : RLM Niv 3 : Licence 03 – 04 – 06 – 08

### PARTICIPATION :

Le challenge se déroule sur tous les concours de la saison, organisés par le GEPL (**Régionaux et C3**), soit du 01 avril au 31 octobre, sauf concours sur sélection.

Pour participer aux épreuves RLM, il n'est pas nécessaire de participer à l'épreuve classique du niveau correspondant.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges du GEPL.

Une épreuve sera comptabilisée pour le challenge si au moins il y a **3 participants** à cette épreuve.

Une paire ne pourra participer qu'à un seul niveau de challenge. Seuls les points obtenus dans la reprise du niveau d'handicap seront pris en compte.

Lorsqu'une paire cavalier/cheval change de catégorie pendant la saison, elle recommence à zéro dans sa nouvelle catégorie.

Néanmoins, lorsqu'une paire monte de catégorie et qu'il n'y a plus assez de concours pour participer valablement au challenge du niveau supérieur, la paire peut participer à l'épreuve d'accès de son nouveau niveau et les points accumulés seront comptabilisés pour le challenge de son niveau initial. Si une paire descend de niveau par obligation en cours de saison elle ne pourra pas participer au challenge durant la saison en cours.

Un cavalier qui monte du niveau 3 vers le niveau 4 en cours de saison pourra terminer le challenge du niveau 3 en accumulant des points dans les épreuves de niv.3 en C3. (La paire sera évidemment HC)

### GRILLE DES POINTS :

Les points seront attribués sur base du classement final de l'épreuve de Handicap, y compris les cavaliers du niveau qui ne participent pas au challenge (**Cavaliers d'autres groupements**) et les cavaliers du niveau supérieur qui participent

Seules les paires qui obtiennent 55% ou plus se verront attribuer des points.

Les points sont attribués de la façon suivante : 100 points au 1er – 90 points au deuxième – 85 points au troisième – 80 points au 4ième – 78 points au 5<sup>ième</sup> – 76 points au 6<sup>ième</sup> – 74 points au 7<sup>ième</sup> et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les cavaliers reçoivent les mêmes points.

**Exemple** : 2 cavaliers premiers, tous les deux reçoivent 100 points mais les 90 ne sont pas attribués et le 3<sup>ème</sup> reçoit alors 85 points.

## **CLASSEMENT FINAL :**

Pour être classée dans le challenge et participer à la manche du JIL, la paire cavalier/cheval devra justifier la participation à un minimum de **SEPT concours** pour les cavaliers communautaires et régionaux organisé par le GEPL. Le classement final ne tiendra compte que des 7 meilleurs résultats.

Certaines épreuves d'un même niveau peuvent être regroupées.

**Exemple :** Poneys et Chevaux du niveau 1

**Seuls les 10 premiers classés de chaque challenge participeront aux épreuves organisées lors du JIL. Si ex-aequo à la 10<sup>ème</sup>, tous les cavaliers ex-aequo à la 10<sup>ème</sup> place participeront à l'épreuve du JIL. En cas de désistement pour le JIL il n'y a pas de remplacement.**

Tout litige sera examiné par la commission de dressage et le CA, et la décision sera sans appel.

Pour la Commission de Dressage.

Francis Carlens